



ARRÊTÉ DU MAIRE N° AR_039_2026

Autorisation de la course 62e SLS Classic

Vu le Code de l'administration communale et notamment le livre 1er, titre V,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande formulée par la "Fondation SLS Classic"

Considérant qu'en raison d'une course de navigation et de régularité de véhicules historiques, le mercredi 26 août 2026.

ARRETE :

Article 1 :

La commune de Coulombs-en-Valois autorise la Fondation SLS Classic à organiser la 62ème SLS Classic, le **mercredi 26 août 2026** de 10h00 à 19h00.

Il s'agit d'une course de navigations et de régularités de 155 véhicules historiques maximum dont la vitesse n'excédera pas 49,9 km/h.

Article 2 :

Selon le plan fourni, le circuit emprunte :

➤ **De 10h30 à 13h45 : cf Annexe 1**

La D23 au départ de Dhuisy puis la Route Boyenval en direction de Germigny-sous-Coulombs.

➤ **De 15h20 à 18h35 : cf Annexe 2**

La D17 venant de Gandelu puis la Rue de Clignon à Brémoiselle.

Puis à nouveau la D17 en direction de Coulombs-en-Valois, la D17P et la D91 en direction de Hervilliers.

Enfin la D94 en direction de Vasset.

Article 3 :

La sécurité des participants et des riverains devra être assurée par la Fondation SLS Classic.

Ampliation :

La brigade de la Gendarmerie de Lizy-sur-Ourcq

La Brigade des sapeurs-pompiers de Lizy-sur-Ourcq

La Fondation SLS Classic

Fait à Coulombs-en-Valois, le 10 août 2026.

Le Maire,

Catherine BOUDET



- Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
après publication & affichage le 10/08/2026.

- Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de 2 mois à compter de sa notification
d'un recours gracieux auprès de Madame le Maire de Coulombs-en-Valois,
ou d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Melun.
La juridiction administrative peut également être saisie par l'application Télérecours Citoyens
accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Annexe 1 :

Parcours de 10h30 à 13h45

D23 au départ de Dhuisy ➤ Puis Route Boyenval en direction de Germigny-sous-Coulombs



Annexe 2 :

Parcours de 15h20 à 18h35

- D17 venant de Gandelu
- Puis D17P
- >
- >
- Puis Rue de Clignon à Brémoiselle
- Puis D91 en direction de Hervilliers
- >
- >
- Puis à nouveau D17 en direction de Coulombs-en-Valois
- Enfin la D94 en direction de Vasset.

